



PORTBAIL • IMMOBILIER

HONORAIRES DE L'AGENCE :

Conformément à l'arrêté du 29 juin 1990
Prix TTC dont TVA à 20% (sauf précision)

TRANSACTION

Maisons & terrains :

De 1 € à 50 000 €	3 000 €	De 150 001 € à 175 000 €	9 000 €	De 400 001 € à 500 000 €	20 000 €
De 50 001 € à 75 000 €	5 000 €	De 175 001 € à 200 000 €	10 000 €	De 500 001 € à 600 000 €	25 000 €
De 75 001 € à 100 000 €	6 000 €	De 200 001 € à 250 000 €	12 500 €	De 600 001 € à 800 000 €	35 000 €
De 100 001 € à 125 000 €	7 000 €	De 250 001 € à 350 000 €	15 000 €	De 800 001 € à 1 000 000 €	40 000 €
De 125 001 € à 150 000 €	8 000 €	De 350 001 € à 400 000 €	28 000 €	Au delà de 1 000 001 €	3.5 %

LOCATION

Les honoraires de location seront supportés par moitié entre les bailleurs et les locataires conformément à l'article 5 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

Ils comprennent : visite du locataire, constitution du dossier du locataire, rédaction du contrat de bail, réalisation de l'état des lieux.

Part locataire & part bailleur (selon décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014)

2 mois de loyers hors charges
ou loi ALUR si plus avantageux pour les clients:

En zone très tendue, le plafond pour ces trois premières prestations est de 12€/m² de surface habitable.

En zone tendue, le plafond pour ces trois premières prestations est de 10€/m² de surface habitable.

En zone non tendue, le plafond pour ces trois premières prestations est de 8€/m² de surface habitable.

+ L'état des lieux d'entrée et de sortie représentent un montant de 3€/m² de surface habitable

Les honoraires de location de locaux commerciaux ou professionnels représentent 2 mois de loyer hors charges à la charge du preneur.

GESTION :

Les honoraires de gestion sont de 7.53% HT du loyer mensuel charges incluses et sont dégressifs selon le nombre de lots